

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, mardi 03 avril 2018 à 20H30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 27 mars 2018

## **ORDRE DU JOUR :**

- Compte administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- Affectation du résultat 2017
- Taux des 3 taxes
- Budget primitif 2018
- Subventions aux associations
- ECLA – voirie : évaluation du transfert de charges
- Standardisation du PLU au format CNIG
- Avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du Sidec
- Abandon de la mise à jour du plan cadastral
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

**Etaient présents :** Monique PYON, Christophe PERRIN, Gérard GIONO, Christian PONARD, Céline ANTONIO, Magali DOLLFUS, Michel SANCHEZ, Laurent VERNIER.

**Absents excusés :** Liliane BOURCET qui a donné pouvoir à Magali DOLLFUS

**Secrétaire de séance :** Michel SANCHEZ

Mme Monique PYON, Maire, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

## **- Compte administratif 2017 :**

Fonctionnement	excédent	136 137.21 €
Investissement	déficit	55004.83 €
Excédent de clôture de		81 132.38 €

**Vote : 8 pour**

**- Compte de gestion 2017 :** Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, considérant la régularité des comptes, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote : 9 pour**

**- Affectation du résultat 2017 :** Le Conseil décide de reporter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

Fonctionnement :	81 132.38 €
Investissement	55 004.83 €

**Vote : 9 pour**

**- Taux des 3 taxes :** Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti soit :

- Taxe d'habitation : 9.13 % au lieu de 8.13 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.14% au lieu de 10.14 %
- Taxe Foncière Non Bâti : reste à 39.60 %

**Vote : 1 abstention et 8 pour**

## **- Budget primitif 2018 :**

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes :	297 534.38 €
Investissement équilibré en dépenses et en recettes :	135 589.21 €

**Vote : 9 pour**

**- Subventions aux associations :** Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Souvenir Français : 70 €
- Coopérative scolaire : 350 €

**Vote : 9 pour**

- **ECLA – voirie : évaluation du transfert de charges** : Le maire informe le Conseil qu'ECLA demande l'avis de celui-ci et propose plusieurs scénarios concernant le remboursement des futurs travaux de voirie : soit la commune commence à rembourser dès 2018, la somme sera de 5 057.29 € par an, soit à partir du début des travaux et dans ce cas, le montant sera de 6 743.05 € par année.

Après débat le Conseil propose de rembourser la somme de 5 057,29 par an à compter de 2018.

**Vote : 9 pour**

- **Standardisation du PLU au format CNIG** : Le Maire présente une convention de standardisation du PLU au format CNIG d'un montant d'un montant de 2160 Euros TTC. A partir du 01 janvier 2020, il sera obligatoire de déposer le PLU sur le site "géoportail de l'urbanisme".

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

**Vote : 9 pour**

- **Avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du Sidec** : Le Maire informe le Conseil des modifications concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEDEC.

Le Conseil municipal approuve l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEDEC et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote : 9 pour**

- **Abandon de la mise à jour du plan cadastral** : Le Conseil Municipal demande au Maire d'envoyer le courrier suivant :

Alerté par les géomètres du Cadastre sur la réorientation de leur mission, j'affirme, par la présente, mon attachement à ce que les plans cadastraux continuent à être **régulièrement** mis à jour avec la **précision** qui s'impose.

Cela nécessite une véritable tournée de mise à jour du plan sur le terrain par les géomètres du Cadastre, tournée qui, de plus, permet d'améliorer l'exhaustivité et la fiabilité des bases de la fiscalité directe locale.

Je suis donc opposée à la suppression des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les géomètres du Cadastre,

L'État ne doit pas se désengager de ses taches historiques de service public cadastral.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de ma considération la plus distinguée.

- **Comptes rendus de réunions** :

- *Projet de réalisation de liaisons douces* : ECLA prend en charge l'étude initiale sur la réalisation d'une liaison douce entre Vernantois et Moiron ainsi qu'entre le centre et l'entrée du village.

- *Transports scolaires* : la région repasse à ECLA la compétence transports scolaires qui en assurera la gratuité jusqu'en 2019.

- **Questions et informations diverses** :

- *Côte de St Maur* : devant les dégâts occasionnés lors de la coupe de bois, la commune a saisi les services de l'Etat .

La séance est levée à 23H30.

Le secrétaire de séance  
Michel SANCHEZ

